

EMC 5^e. Égalité, fraternité et solidarité

Thème 1. Agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations (9-11 heures)

Proposition de séquence. Comment se manifestent les inégalités femmes-hommes dans la sphère professionnelle et dans la vie quotidienne ? Comment les réduire ?

Points d'appui dans le programme

Notions : égalité femmes-hommes. Égalité en droits, parité

Contenus d'enseignement associés à la proposition : Dans la vie professionnelle et quotidienne, de nombreuses inégalités demeurent et les violences sexistes et sexuelles persistent, qui nécessitent l'action des pouvoirs publics et de la société civile.

Cette séquence aborde la question de l'égalité en droits, notamment entre les femmes et les hommes. Bien que l'égalité soit une valeur fondamentale de la République, dans les faits, de nombreuses inégalités persistent entre les sexes, notamment dans le monde du travail et dans la vie quotidienne.

Une première séance a pour objectif de savoir reconnaître et identifier les stéréotypes de genre. Ils influencent nos jugements (préjugés) et créent des discriminations dans la sphère scolaire puis professionnelle. Cette séance aborde le rôle des lois dans la réduction de ces inégalités, qui dans les actes sont encore peu respectées.

La deuxième séance amène à réfléchir aux rôles sociaux de genre, notamment dans la vie quotidienne, largement influencés par les stéréotypes. L'objectif est de les déconstruire en promouvant l'égalité filles-garçons dans tous les domaines.

La troisième séance doit montrer que les stéréotypes entraînent des discriminations qui, dans la sphère publique et privée, peuvent se traduire par des violences physiques et psychologiques. Cette séance montre l'engagement nécessaire des acteurs de la société civile et des pouvoirs publics dans la lutte contre ces violences.

Compétences travaillées pour construire une culture de la démocratie

- Promouvoir l'égalité, l'égalité entre femmes et hommes ; refuser toutes les discriminations ; promouvoir le respect de la dignité humaine.
- Comprendre le rôle du droit pour faire respecter l'égalité et lutter contre les discriminations.
- Respecter autrui et accepter les différences.
- Exprimer ce que l'on ressent, développer sa capacité d'empathie.
- Développer ses capacités de réflexion, son esprit critique.

- Développer le sens de l'engagement.
- S'impliquer dans un projet collectif et coopérer.

Séance 1 – Des inégalités professionnelles persistantes

Pour introduire la séance, la classe observe des représentations stéréotypées de branches de métiers. Les élèves identifient les métiers et expriment les raisons qui poussent à genrer les métiers présentés (ex : puéricultrice, mécanicien etc.). Cet échange oral permet d'introduire la définition de stéréotype de genre. Pour illustrer cette notion, le professeur peut montrer que ces stéréotypes sont présents dans leur quotidien dès le plus jeune âge (ex : jouets, publicités, livres, etc.). Le professeur doit ensuite amener les élèves à faire le lien entre stéréotypes de genre et inégalités. Car ces stéréotypes influencent les filles et les garçons dans leurs rapports aux autres et dans leur place dans la société, et notamment dans leur scolarité (orientation choisie ou induite par ces stéréotypes) et dans le monde du travail (profession choisie ou induite par ces stéréotypes).

Définition de stéréotype de genre

Les stéréotypes de genre sont des représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des qualités et caractéristiques supposées « naturelles » aux filles/femmes, aux garçons/hommes, et légitiment des rôles de sexe hiérarchisés.

Dans un premier temps, le professeur apporte un éclairage concret des discriminations dans le monde professionnel. Les élèves étudient les « chiffres clés sur les inégalités femmes-hommes » dans le domaine professionnel, notamment à travers la question des salaires. Les élèves doivent comparer les salaires entre les femmes et les hommes pour un métier identique et constater les inégalités en défaveur des femmes.

Définition de discrimination

La discrimination est un délit qui consiste à traiter défavorablement une personne en s'appuyant sur un motif interdit par la loi (ex : origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, handicap etc.). La plupart des cas de discrimination ont lieu dans les domaines suivants : travail, accès au logement ou aux services, éducation, activités économiques. La discrimination peut être directe lorsqu'elle est nettement visible. L'auteur des faits a conscience qu'il prend une décision en fonction d'un critère interdit par la loi et il l'affiche ouvertement. La discrimination peut être indirecte lorsque l'auteur prend une décision qui paraît neutre mais qui, finalement, désavantage certaines personnes par rapport à d'autres. L'auteur des faits peut être jugé et condamné par le tribunal correctionnel. Il risque une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende (5 369 926 XFP).

Dans un deuxième temps, l'objectif est d'amener les élèves à comprendre ces écarts de salaire. Les élèves peuvent travailler sur les taux de réussite des élèves et constater que les filles réussissent mieux à l'école que les garçons. Pourtant les discriminations demeurent ensuite dans la sphère professionnelle. Un travail sur les discriminations à l'embauche peut apporter des pistes de réflexion et de réponse à ces inégalités. Ce travail doit montrer que les

représentations stéréotypées de la place et du rôle des femmes dans la famille et le foyer débordent jusque dans la vie professionnelle tant dans leur insertion que dans les discriminations dont elles sont victimes.

Dans un troisième temps, le professeur doit montrer que les lois ont progressivement affirmé les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes dans différents domaines. Un travail sur une frise chronologique des conquêtes des droits des femmes est un support utile pour comprendre la progressivité du combat mené et encore à mener. Car si l'égalité est inscrite dans la loi, les mentalités peinent à évoluer et les inégalités persistent.

En parallèle, un travail maison peut être réalisé sur des femmes et des hommes célèbres (d'hier ou d'aujourd'hui) engagés dans la lutte contre les inégalités femmes-hommes. Le support et la forme peuvent être imposés ou libres (Affiches, exposés papier ou numérique, blog via l'ENT NEO etc.).

Documents supports

Concernant les salaires :

- S'appuyer sur les chiffres de l'ISEE – Les salaires : synthèse annuelle 2022 pour la Nouvelle-Calédonie.
- S'appuyer sur les chiffres de l'INSEE – Salaire mensuel net moyen en EQTP dans le privé en France en 2023, par catégorie professionnelle et par sexe.

Concernant les taux de réussite en milieu scolaire :

- S'appuyer sur les chiffres du Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, Direction générale des enseignements – Taux de réussite et part des admis avec mention selon le sexe et la série à la session 2023 du DNB et rappel de la session 2022 du DNB (en %)
- S'appuyer sur les chiffres du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP, Note d'information n°25.09 de février 2025.

Concernant les textes de lois :

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19602-droits-des-femmes-ou-en-est-legalite-professionnelle>

Art. 1 de la DDHC du 26 août 1789.

Art. 3 du Préambule de la Constitution 1946 repris dans l'Art. 3 de la Constitution 1958.

La loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux.

Loi n°72-1143 du 22 décembre 1972 sur l'égalité en matière de rémunération.

Loi Roudy du 13 juillet 1983 sur le principe d'égalité dans tout le champ professionnel (appliquée en Nouvelle-Calédonie en février 1988 par une délibération du Congrès).

Art. L123-1 du Code du travail version en vigueur au 1^{er} mai 2008 sur l'égalité en matière de rémunération.

Art. L1225-1 et 2 du Code du travail version en vigueur au 1^{er} mai 2008 sur la protection de la grossesse et de la maternité.

Loi du pays n°2023-3 du 26 mai 2023 modifiant le code du travail sur la suppression des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes et sur le respect du principe général d'obligation d'égalité professionnelle réelle dans les entreprises.

Séance 2 – Des rôles du quotidien inégalement répartis

Pour introduire la séance, la classe observe des représentations stéréotypées de la place des femmes au sein du foyer. Le professeur peut interroger les élèves sur leur propre perception du rôle de chacun dans le quotidien en partant de leur expérience personnelle. Le professeur doit faire comprendre aux élèves que ces stéréotypes servent de prétexte à cantonner les personnes dans ces rôles sociaux de sexe et entraînent des inégalités.

Définition de rôles sociaux de sexe ou de genre

Ensemble des comportements, des attitudes, des occupations et des intérêts légitimes ou attendus que les normes culturelles prévalant dans une société déterminent comme étant appropriés à une femme ou à un homme.

Dans un premier temps, les élèves étudient les « chiffres clés sur les inégalités femmes-hommes » dans la vie quotidienne, notamment à travers la répartition des rôles et des tâches de chacun dans le quotidien. À partir d'un tableau montrant l'évolution du temps consacré aux activités domestiques, au travail et aux loisirs chez les femmes et les hommes de 1974 à 2010, les élèves sont amenés à comparer l'implication de chacun dans les activités quotidiennes. Les élèves constatent que même si les femmes consacrent plus de temps aux tâches domestiques, la tendance tant vers un progrès et un partage des tâches un peu plus équitable. Un progrès est en cours même s'il reste encore minime.

Dans un second temps, le professeur peut exposer des sondages qui montrent que les mentalités évoluent. Les nouvelles générations sont davantage sensibilisées aux questions d'égalité de genre. Ainsi par exemple, en 2022 80% de la population pensent que les femmes ne doivent pas être cantonnées au rôle de mère au foyer. Aussi en 2022, chez les couples de moins de 30 ans, un partage trop inégal des tâches est considéré comme une bonne raison de rompre. Ces sondages prouvent que l'éducation à l'égalité femmes-hommes et les campagnes de sensibilisation sont un levier du changement des mentalités dans la société. Le professeur peut étayer ses propos en montrant des campagnes de communication du Laboratoire de l'égalité (vidéos ou affiches).

Documents supports

Concernant le partage des tâches quotidiennes :

- S'appuyer sur les chiffres de l'INSEE – Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? n°478-479-480– Travail professionnel, tâches domestiques, temps « libre » : quelques déterminants sociaux de la vie quotidienne n°478-479-480. Paru le 29/10/2015
- S'appuyer sur le rapport sur les discriminations en France, Observatoire des inégalités, 2023.
- S'appuyer sur l'observatoire de la répartition des tâches ménagères, ifop pour Consolab, 2022.

Concernant l'éducation et les campagnes de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes :

<https://www.province-sud.nc/votre-province/administration/cidfe/kits-pedagogiques-sur-legalite/>

<https://www.laboratoiredelegalite.org/campagne-de-communication/>
<https://ellelabiencherche.com>

Séance 3 – Des inégalités qui s’expriment par la violence

Pour introduire la séance, la classe visionne des vidéos¹ de sensibilisation aux violences faites aux femmes. Les élèves doivent ensuite exprimer leur ressenti, expliquer la violence à laquelle ils ont été témoins dans les vidéos, dire pourquoi ce qu’ils ont vu ne peut pas être toléré et accepté. Le but est de montrer aux élèves que les violences ne sont pas que physiques et qu’elles peuvent prendre différentes formes. Le professeur doit faire comprendre aux élèves que les inégalités vues dans les séances précédentes sont vecteurs de ces violences.

Définition de violences physiques, sexuelles et psychologiques

Une violence physique désigne l’acte par lequel une personne porte volontairement atteinte à l’intégrité physique d’une autre personne.

Les violences sexuelles désignent tous actes sexuels commis avec violence, contrainte, menace ou surprise.

Les violences psychologiques sont toutes formes de violence destinées à dévaloriser une personne, à la priver de toute autonomie et à la convaincre de ses incapacités et de son infériorité par rapport à l’auteur des violences.

Dans un premier temps, les élèves étudient un graphique sur le nombre de personnes mises en cause dans des affaires de violences conjugales (pour 100 000 personnes) à l’échelle nationale, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française entre 2019 et 2022. Le but est d’alerter sur la situation dramatique que connaît le territoire. Car proportionnellement à l’Hexagone, la Nouvelle-Calédonie bat un triste record. Le professeur doit cependant apporter de la nuance et sensibiliser les élèves sur l’étude de ces chiffres qui sont en augmentation. Cette croissance n’est pas forcément liée à l’augmentation des violences. Elle est davantage le signe que les femmes sont mieux sensibilisées et ont de moins en moins peur de porter plainte. Cependant, le constat est alarmant, d’autant que les poursuites ne sont pas forcément abouties.

Dans un deuxième temps, après la prise de conscience, les élèves sont amenés à voir les actions menées par les pouvoirs publics, les associations et les établissements scolaires pour lutter contre les violences. L’étude d’une affiche de sensibilisation sur les violences en Nouvelle-Calédonie² permet de comprendre la nature préventive du document, de le décrire, d’identifier les auteurs et donc acteurs de la prévention. Cette étude permet de sensibiliser aux gestes à avoir lorsque l’on est victime ou témoin d’actes de violence. L’étude se poursuit

¹ Pour aborder les violences, les [campagnes de sensibilisation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la CoCoF](#) sont de bonnes bases. Certaines vidéos sont courtes et peuvent être un florilège d’exemples concrets permettant aux élèves de prendre consciences de la diversité des formes de violence qui peuvent toucher les filles et les femmes dans le quotidien.

² L’[affiche](#) ici choisie est celle éditée par le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie en partenariat avec le Ministère des outre-mer. Cette affiche fait suite au Grenelle local contre les violences conjugales du 23 novembre 2019 et qui a donné lieu à une [charte](#) signée par l’ensemble des institutions locales afin d’« agir ensemble pour lutter contre les violences faites aux femmes et promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes ».

en milieu scolaire avec l'analyse d'un témoignage d'une surveillante qui permet de voir les actions menées au sein des établissements scolaires pour lutter contre ces violences.

Dans un troisième temps, une liste d'associations locales est présentée aux élèves pour montrer que la société civile joue un rôle de proximité essentiel dans cette lutte. Les violences sont l'affaire de tous et peuvent concerner n'importe qui, c'est pourquoi le professeur peut, à partir d'une activité de groupe, rendre les élèves acteurs de la lutte contre les violences. Les élèves peuvent imaginer, le temps d'une journée, une action qu'ils pourraient mener au sein de l'établissement pour sensibiliser aux violences sexistes, sexuelles, conjugales ou intrafamiliales. Le projet le plus pertinent et abouti peut être proposé au Conseil de Vie Collégienne de l'établissement.

Définition d'une association

Une association est une "convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices" selon la loi du 1er juillet 1901 (article 1er), appelée loi Waldeck-Rousseau.

Le caractère non lucratif d'une association la distingue d'une entreprise. Une association peut poursuivre des buts très divers : organiser des événements sportifs, promouvoir une cause, des idées ou une œuvre, réaliser des actions humanitaires... À ce titre, elle peut réaliser des bénéfices mais elle ne peut pas les distribuer.

Documents supports

Concernant les chiffres clés sur les violences :

<https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/violences-faites-aux-femmes-la-cour-des-comptes-demande-a-la-nouvelle-caledonie-et-a-la-polynesie-d-agir-1481660.html>

<https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Lutte-contre-les-violences-conjugales-et-intrafamiliales>

<https://drive.google.com/file/d/1bw-3DXCsKhDSm0RVakOrra5OlceWf6Q0/view>

Concernant les campagnes de sensibilisation contre les violences :

<https://violences-conjugales.gouv.nc/le-gouvernement-sengage/grande-cause-territoriale/isabelle-champmoreau>

<https://violences-conjugales.gouv.nc/sites/default/files/documents/Violentometre.pdf>

[https://www.nouvelle-](https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/contenu/telechargement/10621/80548/file/AFFICHE%20VIF.pdf)

[caledonie.gouv.fr/contenu/telechargement/10621/80548/file/AFFICHE%20VIF.pdf](https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/contenu/telechargement/10621/80548/file/AFFICHE%20VIF.pdf)

Cette proposition de séquence est aussi disponible de façon synthétique sous la forme d'un genially :

<https://view.genially.com/67f9f45676148564368c1acb/interactive-content-agir-pour-legalite-femmes-hommes-et-lutter-contre-les-discriminations>

Auteur : MONNIER Morgane, professeure d'Histoire-Géographie, collège de Plum.